

Jérusalem : un patrimoine sous tension

► Problématique

La vieille ville de Jérusalem représente 0,90 km², quatre quartiers (juif, arabe chrétien, arabe musulman, arménien), 90 % d'habitants palestiniens et arméniens, et, sur le plan religieux, 70 % de musulmans, 20 % de chrétiens et 10 % de juifs. Alors que la plus grande partie de la vieille ville appartient au patrimoine de l'humanité, les tensions qui se manifestent à l'occasion de projets archéologiques ou urbanistiques semblent révéler des fractures intercommunautaires amenant à se demander si une ville sainte voit obligatoirement sa gestion perturbée par des tensions religieuses latentes ou avérées.

I. Une vieille ville plusieurs fois sainte mais aussi à des confluences artistiques et politiques

A. Une ville trois fois sainte pour les trois grands monothéismes

- La ville du Temple de Salomon, symbole de l'alliance entre Dieu et le peuple élu pour les juifs dont le Mur des Lamentations serait le vestige du soubassement.
- La ville du martyr du fils de Dieu sur le Golgotha pour les chrétiens avec le Saint Sépulcre et la Via Dolorosa comme témoignages actuels.
- La ville de l'élévation céleste de Mahomet pour les musulmans (troisième ville sainte de l'islam après La Mecque et Médine) avec le Dôme du Rocher et la mosquée Al-Aqsa.

B. Un abcès de fixation symbolique d'enjeux historiques et politiques

- Un enjeu symbolique des Croisades vues comme un affrontement entre islam et chrétienté mais cette vision est historiquement réductrice car les Croisades ont aussi été un affrontement entre musulmans (sunnites et chiites par exemple) et entre chrétiens (latins et orthodoxes).
- La capitale des rois d'Israël justifie le projet sioniste (colline de Sion) de création d'un foyer juif en Palestine qui apparaît à la fin du XIX^e siècle dans un contexte d'antisémitisme en Europe.
- Un des lieux d'éclosion de l'arabisme (révolte arabe de 1936) puis de l'islamisme djihadiste (Intifada Al-Aqsa de 2000).

- C. Un métissage artistique qui en fait un lieu touristique privilégié
- Le Dôme du Rocher, modèle d'art islamique mais faisant le pont avec les influences byzantines.
 - Les murailles de la vieille ville, exemple abouti d'architecture militaire mêlant les influences diverses.
 - La Tour de David véritable syncrétisme artistique (hébraïque, romain, byzantin, etc.) et qui est aujourd'hui le musée d'histoire de la ville d'Israël.

II. Elle reflète plus généralement le conflit israélo-arabe

- A. Une ville dont le statut même est source de conflit
- Le plan ONU de 1947 prévoit son internationalisation et sa non-incorporation aux futurs États juif et arabe de Palestine (Bethléem est également concernée).
 - De 1948 à 1967, Jérusalem est divisée entre une partie Ouest sous occupation israélienne et une partie Est sous administration jordanienne, la vieille ville étant incluse dans cette dernière partie.
 - Depuis 1967, elle est réunifiée par une annexion israélienne qui en fait la capitale « éternelle et indivisible de l'État juif » alors que la résolution 242 de l'ONU tendrait à faire de Jérusalem-Est la future capitale d'une entité palestinienne.
- B. Elle s'inscrit dans le contexte plus général du principal point de blocage des négociations israélo-palestiniennes : la question de la colonisation
- La colonisation se fait d'abord par expropriation, justifiée par l'absence d'occupants réguliers. Il y a d'ailleurs une logique géographique de colonisation de part et d'autre des limites de la vieille ville le but étant de relier celle-ci en une zone continue aux colonies juives du Grand-Jérusalem.
 - Comme ailleurs dans les Territoires occupés, la colonisation se fait souvent par achats immobiliers, l'identité de l'acheteur est souvent cachée au vendeur palestinien grâce à l'utilisation de prête-noms (colonisation rampante). Les organisations juives orthodoxes (*Ateret Cohanim*) y jouent un rôle important grâce à des fonds souvent levés aux États-Unis.
 - Plus qu'ailleurs dans les Territoires occupés, la colonisation juive de Jérusalem-Est est rendue possible par des retraits de permis de résidents aux Arabes de la ville pour cause d'absentéisme ou de non-justification d'une activité professionnelle permanente ce qui contribue à faire d'une partie de cette communauté une population étrangère dans sa propre ville.
- C. Elle peut symboliser une fracture entre Orient et Occident ou Nord et Sud
- La condamnation de son annexion par Israël est un élément fédérateur des non-alignés faisant ainsi de l'État d'Israël un État du Nord lié à l'impérialisme américain.

- Elle est un lieu symbolique et physique de la seconde Intifada (2000) à direction plus islamiste (Hamas) que la première de 1987 (plutôt sous la direction de l'OLP et du Fatah).
- Samuel Huntington dans son *Choc des civilisations* en fait d'ailleurs un des lieux frontières délimitant l'ère occidentale, dans laquelle il intègre Israël, et l'aire arabo-musulmane.

III. En conséquence, les questions urbaines et patrimoniales constituent des enjeux politiques aigus

- A. La question des fouilles et de l'aménagement archéologique nourrit des tensions
- Dans la foulée de la Guerre des Six Jours, la destruction du quartier maghrébin par les Israéliens a permis la reconstitution d'un quartier juif abandonné en 1948 sous couvert d'aménager l'esplanade faisant face au Mur des lamentations.
 - En 1996, l'ouverture d'un tunnel près de l'esplanade des Mosquées est vue comme une provocation par les Arabes et déclenche des émeutes meurtrières (80 morts) parce que le bruit a couru qu'il avait été creusé sous les mosquées de l'esplanade.
 - En 2008, un projet israélien concernant la rampe des Maghrébins (passerelle pour remplacer la rampe précédemment détruite par des inondations) est contesté par les autorités musulmanes des Lieux Saints.
- B. Une gestion rendue difficile par la multiplicité des acteurs...
- L'UNESCO est un acteur à part entière puisque le patrimoine de la vieille ville est inscrit au patrimoine de l'humanité. Toute modification urbanistique réclame donc son agrément sous peine de perdre le label ; or, depuis 2011, la Palestine est devenue officiellement membre de l'organisation internationale.
 - Les autorités religieuses protectrices des Lieux Saints sont également parties liées à la gestion patrimoniale de la vieille ville mais elles sont profondément divisées : chrétiens entre diverses Églises négociant en permanence avec difficulté du calendrier religieux ou de la fréquentation touristique par leurs ouailles ; judaïsme traversé par des courants antagonistes (ultra-orthodoxes, orthodoxes, libéraux) ; islam sans chef suprême depuis l'abolition du Califat et lui-même traversé de courants théologiques divers.
 - Le rôle des autorités politiques : appartenance à des camps politiques parfois opposés de la municipalité de Jérusalem et de l'État d'Israël, problème pouvant se poser à n'importe quelle ville capitale dans le monde.

C. ... d'autant plus que c'est aussi un patrimoine social palestinien qui est en question

- Sur le plan matériel entre 40 et 100 démolitions de maisons par an par les autorités israéliennes depuis la Seconde Intifada (pratique automatique si un lien est avéré entre le propriétaire de la maison et un terroriste).
- Une pratique discriminatoire en matière de services publics : alors qu'ils représentent un tiers de la population de Jérusalem, les Palestiniens ne reçoivent que 10 % environ des dépenses budgétaires municipales d'où des déficits en matière d'infrastructures scolaires, sanitaires et culturelles. Les déplacements des Palestiniens sont, de plus, rendus problématiques notamment par la construction du mur de sécurité
- Depuis le début des années 2000, une politique israélienne de fermetures d'institutions palestiniennes, acteurs majeurs de la vie socioculturelle de cette population mais aussi de sa visibilité internationale (Chambre de commerce et d'industrie, Haut Conseil arabe pour le tourisme, Maison d'Orient).

► Conclusion

Si les questions archéologiques sont autant source de tensions intercommunautaires, c'est certes pour des motifs religieux spécifiques (ambiguïté de textes saints recherchant leur validation dans l'archéologie) mais surtout du fait de la politisation et, en l'occurrence ici de la géopolitisation (conflit israélo-palestinien de plus en plus souvent présenté à des fins politiques comme un conflit Orient-Occident) devenant ainsi un conflit dépassant les seuls habitants de la vieille ville.

Chronologie

- **70** : prise de Jérusalem par Titus : destruction définitive du Temple de Salomon
- **638** : prise de Jérusalem par les Omeyyades musulmans
- **691** : construction du Dôme du Rocher
- **1099** : première Croisade : prise de Jérusalem par les Croisés
- **1187** : reconquête musulmane de la ville par Saladin
- **1516** : prise de Jérusalem par les Ottomans
- **1917** : l'armée britannique entre à Jérusalem
- **1922** : Jérusalem capitale de la Palestine sous mandat britannique
- **1948-1949** : première guerre israélo-arabe, le quartier juif est vidé de ses habitants ; partage de la ville entre Israël et la Jordanie
- **1967** : réunification de Jérusalem par Israël à l'issue de la guerre des Six Jours du fait de l'occupation de Jérusalem-Est
- **1980** : la Knesset proclame Jérusalem « réunifiée » capitale éternelle d'Israël, initiative non reconnue internationalement

- **1996** : travaux en contrebas de l'esplanade des mosquées provoquant de graves violences
- **2000** : début de la seconde Intifada Al-Aqsa après la visite d'A. Sharon sur l'esplanade des mosquées
- **2004** : construction du mur de sécurité par les Israéliens

Définitions

- **Djihad** : Dans la religion musulmane, « combat » du croyant contre tout ce qui l'éloigne de la Foi, particulièrement sur le plan intérieur. Politiquement et géopolitiquement, le terme désigne les aspirations à la lutte armée contre l'Occident ou contre les régimes musulmans « corrompus » par une partie du courant fondamentaliste islamiste qui s'oppose ainsi aux courants islamistes privilégiant le combat politique et/ou socioculturel.
- **Intifada** : Soulèvement armé de la population civile palestinienne contre l'occupant israélien, une première fois d'inspiration surtout nationaliste arabe (1987) ; la seconde d'inspiration islamiste (2000).
- **Monothéisme** : Conception religieuse selon laquelle il n'existe qu'un seul Dieu.
- **Territoires occupés** : zones occupées militairement par Israël lors de la « guerre des Six Jours » (1967) et dont l'évacuation fut exigée par la résolution 242 de l'ONU en contrepartie d'une reconnaissance arabe de l'État israélien et de ses frontières antérieures. Après les évacuations du Sinaï égyptien (1978-1979) et de la bande de Gaza (2005), ils désignent aujourd'hui la Cisjordanie et Jérusalem-Est (revendiqués par les Palestiniens) et le plateau du Golan (revendiqués par la Syrie). Ils ont fait l'objet d'une colonisation de peuplement juive ou même, dans les deux derniers cas, d'une annexion juridique israélienne.
- **Ville sainte** : Ville liée à un ou des événements majeurs de l'histoire d'une religion et devenant à ce titre un de ses symboles identitaires.

■ 2 ■

L'État et la mémoire en France depuis 1945

« Je me serais attendu à tout éprouver sauf le sentiment que je viens d'éprouver et que je vous livre à présent avec toute ma force d'homme... vous m'avez fait honte ! Les morts nous écoutent, croyez-vous qu'ils écoutent cela ? Je ne demande rien, aucun applaudissement, que le silence que les morts appellent. Vous déshonorez la cause que vous croyez servir. Taisez-vous ou bien quittez ce lieu de recueillement ». Cette célèbre réaction passionnelle de Robert Badinter aux sifflets accueillant François Mitterrand lors de l'inauguration du mémorial du vélodrome d'hiver en pleine polémique sur les relations entretenues par le président avec d'anciens fonctionnaires de Vichy peut nous servir d'entrée dans l'analyse des relations complexes entre l'État et la mémoire en France depuis 1945. Cet événement condense en effet la reconnaissance par l'État du préjudice subi par un groupe à un moment de l'histoire, mais aussi les désaccords dans la façon de se souvenir de cette période, et l'utilisation du passé à des fins politiques.

La mémoire est la manière dont des groupes et des individus gardent trace et comprennent le passé. Elle mobilise donc une foule d'émotions ou d'arrière-pensées, ces groupes pouvant réclamer réparation politique, financière ou symbolique du préjudice qu'ils estiment avoir subi historiquement. La notion de mémoire peut donc entrer en contradiction avec celle d'Histoire, qui renvoie à une discipline qui se prétend scientifique, avec ses règles de rationalité, et qui suppose une mise à distance, un regard « objectif » sur l'objet étudié. Par les revendications qu'elles peuvent entraîner, les différentes mémoires sont politiques, et rendent impossible l'absolue neutralité de l'État.

► Problématique

Comment l'État, attaqué pour son comportement pendant la Seconde Guerre mondiale ou la guerre d'Algérie, est-il en fait devenu le protecteur de certaines mémoires ?

Nous nous concentrerons sur les deux cas de la mémoire de la guerre d'Algérie et de la Seconde Guerre mondiale pour répondre à cette question en trois points. Face à ces deux événements, l'État tente d'abord d'imposer un silence relatif ou une version « officielle » du passé qui préserve l'image du pays (1). Mais dans les deux cas, la pression des victimes et l'éloignement du progressif des événements font surgir des débats qui dénoncent les premières versions du passé (2). Cela oblige l'État à reconnaître et à se faire le défenseur de certaines mémoires, ce qui génère bien évidemment d'autres critiques (3).

I. Une mémoire d'État

A. La censure au service de l'oubli aux lendemains des deux guerres

Que ce soit face au souvenir de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre d'indépendance en Algérie, l'État a rapidement imposé une version expurgée du passé imposant le silence sur un certain nombre de points. Très vite après la Seconde Guerre mondiale, l'oubli des crimes de guerre s'impose dans une logique de reconstruction et de réconciliation nationale. En France, la libération et les violences de l'épuration spontanée font craindre une guerre civile. Le rétablissement de l'autorité de l'État passe donc par l'établissement d'une épuration légale, fatalement insatisfaisante aux yeux de nombreux résistants, car elle amnistie de nombreux anciens collaborateurs. Certes, quelques figures politiques ou intellectuelles très en vue sont condamnées au titre de la collaboration ou pour crime contre l'humanité, comme le maréchal Pétain ou Pierre Laval, qui se suicide dans sa cellule en octobre 1945. Mais l'oubli officiel est d'autant plus nécessaire que de nombreux accusés sont des hauts fonctionnaires et des techniciens, plaidant l'obéissance aux ordres, et dont la compétence est nécessaire pour la reconstruction du pays. Maurice Papon, mis en cause pour la déportation des juifs de Gironde où il était secrétaire général de la préfecture, redevient ainsi rapidement directeur de cabinet puis préfet après la Libération.

Après les accords d'Évian de 1962, le même réflexe amnésique s'impose pour l'Algérie, en partie au nom de la raison d'État. La préfecture de police refuse ainsi longtemps de reconnaître l'ampleur des violences commises pendant la répression de la manifestation du 17 octobre 1961, au cours de laquelle des Algériens soutenant le FLN sont jetés dans la Seine, ou ses responsabilités dans la bousculade qui provoque la mort de 9 manifestants au métro Charonne le 8 février 1962. Le film de Gilles Pontecorvo mettant en cause la façon dont la bataille d'Alger a été menée, pourtant tourné en 1966 et qui reçoit le Lion d'Or au festival de Venise, est ainsi censuré à sa sortie en France et reste interdit jusqu'en 1971. De la même façon, la première version du film d'Alain Resnais *Nuit et brouillard* est-elle censurée quand elle mentionne indirectement la coopération de la gendarmerie Française à la déportation des juifs vers les camps d'extermination.

B. Une mémoire au service du rétablissement de l'unité nationale

Cette « amnésie » officielle s'explique par les intérêts politiques et géopolitiques de la France dans une stratégie de puissance. Après la Seconde Guerre mondiale, la réticence officielle à évoquer la période vichyste renvoie à un désir de restaurer l'image de la France comme grande puissance, porteuse privilégiée des principes des droits de l'homme. Aux yeux de De Gaulle, le retour de la France à la « grandeur » passe par le maintien de l'unité nationale dans un contexte de guerre froide qui clive les opinions. Son désir de mettre fin à l'épuration le plus tôt possible en 1945 est une expression de ce « résistancialisme », qui propose une vision de la France globalement résistante, en fait profondément en désaccord avec la politique du maréchal Pétain. Cette thèse se

retrouve par exemple dans les travaux de l'historien Robert Aron, qui propose d'imaginer une sorte de coopération entre Pétain et de Gaulle, le premier jouant le rôle de « bouclier » et le second celui de « l'épée » dans la lutte contre les autorités allemandes. Ce « résistancialisme » culmine lors du discours prononcé par André Malraux pour célébrer l'entrée au Panthéon des cendres de Jean Moulin en décembre 1964. L'État Français peut ainsi être réduit à une parenthèse de l'Histoire nationale, en fait vouée à être républicaine et dès lors incarnée en fait par de Gaulle à Londres dès l'appel du 18 juin 1940.

On peut proposer la même analyse sur la période qui suit la fin de la guerre d'Algérie. La décolonisation a été menée à son terme par Charles de Gaulle après son retour aux affaires en 1958, avec pour objectif de restaurer l'image du pays, écornée par les défaites de Dien Bien Phu en 1954 et l'humiliation subie à Suez en 1956 face à l'Égypte. Là aussi, le silence sur les exactions en Algérie ou sur l'abandon des Harkis au moment de l'indépendance est au service des prétentions gaullistes de « grandeur ». En dépit du traumatisme de la défaite et de la difficile réintégration des pieds noirs sur le sol métropolitain, l'État français tente pendant les négociations de conserver certains liens avec son ancienne colonie, pour pouvoir accéder au pétrole et gaz algérien ou conserver la base de Reggane, où a été testée la première bombe nucléaire française. Le traumatisme, les violences commises par l'armée française pendant le conflit comme les intérêts politiques concourent donc à court terme à imposer un silence global les ambiguïtés du conflit mené en Algérie.

C. Le silence des victimes et des témoins

En face du silence ou de la version officielle, la mémoire est produite socialement par des acteurs ou des groupes. Son silence renvoie alors à son fonctionnement même dans ces différents groupes susceptibles de la produire. Or, la période qui suit immédiatement le conflit semble être celle du choc traumatique, qui empêche un discours cohérent sur le passé d'émerger, celui-ci étant encore trop proche, comme une blessure encore trop vive. Il est frappant de constater la difficulté initiale des survivants des camps de la mort à raconter leur expérience, cas très bien illustré par les réticences de Primo Levi à prendre la parole pour évoquer directement le fonctionnement d'Auschwitz, et ce sentiment de « culpabilité des survivants » qu'il évoquera et qui n'est peut-être pas étranger à son suicide probable en 1987. Ce silence s'explique également par la difficulté pour les historiens d'avoir accès à des archives officielles ou privées, couvertes par des délais de prescription, qui empêche de tenir « à chaud » un discours étayé par une large base documentaire.

Après la guerre d'Algérie, la brutalité du mouvement démographique forcé rapatriant plus d'un million et demi de pieds noirs vers la métropole impose sensiblement le même silence à un groupe qui se perçoit comme trahi par de Gaulle au moment où ce dernier est au sommet de son influence et de sa popularité politique. Cette marginalisation est accentuée par les actions terroristes de l'OAS dans les années 1960, qui tentent plusieurs fois d'assassiner de Gaulle comme au